

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 4 avril 2024 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Yves DIEULESAINT

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU.

Date de convocation du conseil municipal : 22/03/2024

Délibération N° 2024-04-03 : Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (Monsieur Matthieu Sarton votant contre et Madame Viviane Mouchet, Monsieur Didier Simoneau + pouvoir Christelle Mascagni, votant abstention),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Après examen détaillé du projet de budget incluant les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2024 présenté par Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances,

➤ **Approuve** le budget primitif arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2.687.490,55	2.687.490,55
Investissement	2.417.348,23	2.417.348,23
TOTAL	5.104.838,78	5.104.838,78

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Yves DIEULESAINT

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

